



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



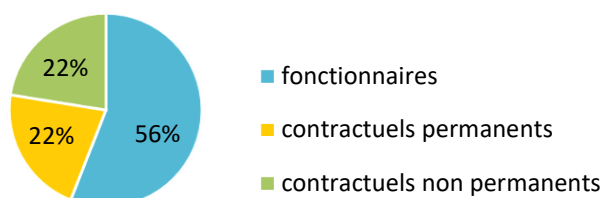
COMMUNE DE VILLEJUIF

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs

➔ 1 397 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 782 fonctionnaires
- > 301 contractuels permanents
- > 314 contractuels non permanents



➔ 5 % des contractuels permanents en CDI

➔ 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

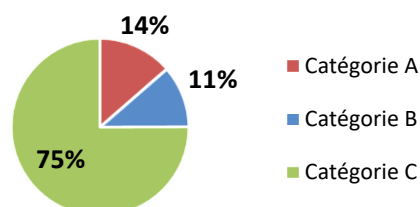
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 10 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

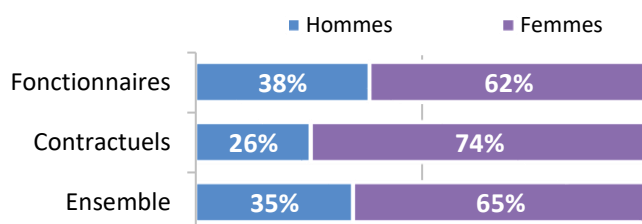
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	27%	27%
Technique	43%	44%	44%
Culturelle	4%	5%	4%
Sportive	1%	0%	1%
Médico-sociale	8%	12%	9%
Police	2%		1%
Incendie			
Animation	15%	12%	14%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

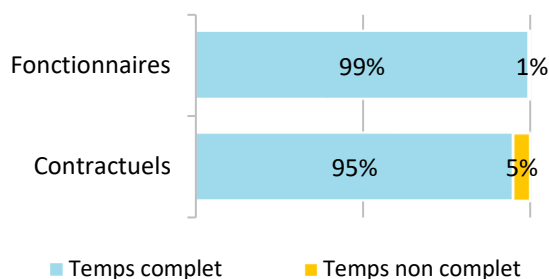


➔ Les principaux cadres d'emplois

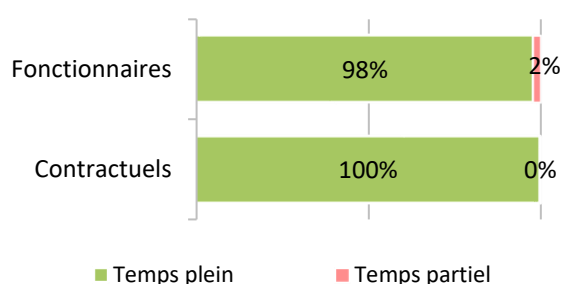
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	38%
Adjointes administratifs	16%
Adjointes d'animation	12%
Attachés	8%
Rédacteurs	3%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	3%	23%
Animation	2%	3%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
2% des femmes à temps partiel

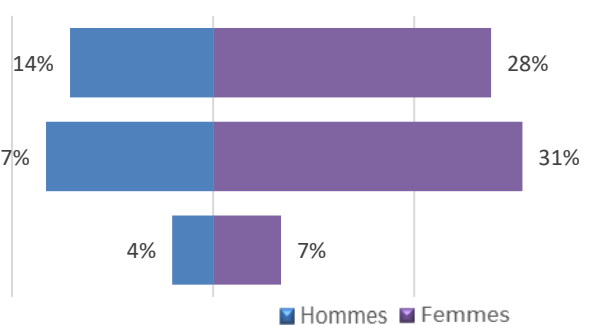
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,02
Contractuels permanents	38,90
Ensemble des permanents	46,21
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	39,39

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 1 146,09 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 765,94 fonctionnaires
- > 279,96 contractuels permanents
- > 100,19 contractuels non permanents

2 085 884 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	142,20
Catégorie B	113,98
Catégorie C	789,72 ETPR

Positions particulières

- > 11 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 8 agents en congés parental
- > 48 agents en disponibilité

- > 12 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > 14 agents détachés dans une autre structure
- > 12 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

➔ En 2023, 142 arrivées d'agents permanents et 161 départs

15 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
1 102 agents	1 083 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↘	-4,0%
Contractuels	↗	4,9%
Ensemble	↘	-1,7%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	30%
Départ à la retraite	24%
Démission	17%
Mutation	11%
Mise en disponibilité	5%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	63%
Remplacements (contractuels)	10%
Recrutement direct	9%
Réintégration et retour	8%
Voie de mutation	8%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

➔ 7 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 57% des nominations concernent des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ 375 avancements d'échelon et 36 avancements de grade

➔ 2 lauréats d'un examen professionnel nommés

➔ 72 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 75,0 % femmes

dont 87,5 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

➔ 18 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	9	6
Sanctions 2 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

2 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	50%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	33%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	6%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 57 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	96 806 551 €	Charges de personnel*	55 180 389 €	➔	Soit 57 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	34 694 852 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	7 267 861 €	2 754 743 €
IFSE :	4 428 257 €	
CIA :	8 432 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	577 705 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	259 556 €	
Supplément familial de traitement :	294 219 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	17 915 €	

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	55 133 €	39 965 €	37 531 €	31 034 €	31 261 €	27 237 €
Technique	60 936 €	52 887 €	37 357 €	34 922 €	30 607 €	27 399 €
Culturelle	42 918 €	39 884 €	36 226 €	27 943 €	29 923 €	
Sportive			38 100 €	s	28 928 €	s
Médico-sociale	45 284 €	59 564 €	31 689 €	27 993 €	31 538 €	27 004 €
Police			s		49 229 €	
Incendie						
Animation			35 266 €	34 062 €	29 106 €	27 213 €
Toutes filières	52 662 €	44 604 €	35 718 €	30 879 €	31 023 €	27 313 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,95 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	19,45%
Contractuels sur emplois permanents	25,27%
Ensemble	20,95%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 23945 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ➔ 7 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ➔ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 463 €			14 604 €	103 €	1%	6 831 €			7 874 €		
Catégorie B	5 113 €	26 €	0%	5 303 €			4 705 €			5 445 €		
Catégorie C	3 222 €	12 €	0%	3 218 €	2 €	0%	3 021 €			2 949 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 6 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 52,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 12,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,53%	3,46%	6,40%	0,21%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	14,33%	3,46%	11,31%	0,21%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	15,53%	4,60%	12,49%	0,21%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 92 accidents du travail déclarés au total en 2023

- > 6,6 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 80 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

64 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 83 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 84 % sont en catégorie C*
- ⇒ 4 311 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**

187 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 8 597 €
Coût par jour de formation : 46 €

➔ **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 121 598 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

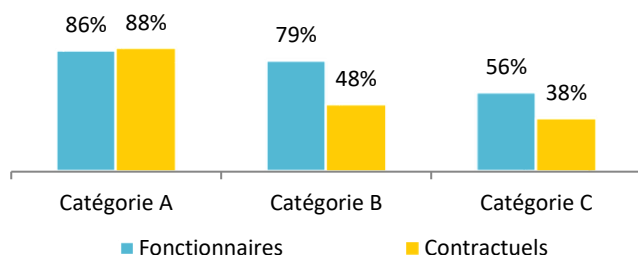
Dernière mise à jour : 2023

Formation

➔ En 2023, 58,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 2 704 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023

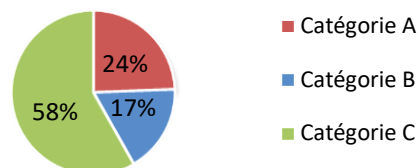


➔ 507 282 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	60 %
Coût de la formation des apprentis	5 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	33 %

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,5 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	56%
Autres organismes	42%
Interne à la collectivité	3%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	59 041 €
Montant moyen par bénéficiaire	246 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

➔ Jours de grève

2620 jours de grève recensés en 2023

➔ Comité Social Territorial

7 réunions en 2023 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

— Précisions méthodologiques —

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : <i>Absences compressibles</i> + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : <i>Absences médicales</i> + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	---	---

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2024

Version 1